

Madeleine Zulauf

Mise sur pied d'une formation continue diplômante pour les enseignants de musique en Ile-de-France

Le Centre de formation des enseignants de la musique (Cefedem) Ile-de-France vient de mettre sur pied une formation continue qui permettra aux enseignants non diplômés d'obtenir un diplôme en cours d'emploi. Une démarche que nous explique Françoise Regnard, Directrice de ce Centre.

M. Zulauf : Madame Regnard, depuis une dizaine d'années, vous formez dans votre institution de futurs enseignants de musique. Vous avez récemment introduit une « formation continue diplômante », à qui s'adresse-t-elle ?

F. Regnard : En France, les Centres de formation des enseignants de la musique (Cefedem) ont pour vocation de former des musiciens sur le plan pédagogique et de leur décerner le diplôme nécessaire pour leur permettre d'enseigner la musique dans des établissements spécialisés, tels que les écoles municipales de musique. Ces Centres sont régis par l'arrêté d'habilitation du 16 décembre 1992. Depuis son ouverture, le Cefedem Ile-de-France s'est ainsi consacré essentiellement à la formation initiale de futurs enseignants de musique. Mais, avec le temps, la nécessité de mettre sur pied une formation continue pour des enseignants de musique déjà en activité s'est faite de plus en plus sentir. En effet, ces personnes, souvent entrées en fonction à un moment où ce métier pouvait s'exercer hors statut, se trouvent de plus en plus défavorisées par rapport à d'autres musiciens, généralement plus jeunes, qui ont suivi une formation initiale à temps complet et qui sont en possession d'un diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique. Posséder ce titre est en effet devenu une des conditions pour pouvoir passer le concours de la fonction publique et avoir une chance d'être titularisé dans une école de musique. Il n'était donc que justice d'offrir aussi une chance à ces enseignants déjà « sur le terrain ». Une formation permanente est certes à leur disposition, mais elle ne leur permet pas d'atteindre les deux objectifs de la formation continue que nous proposons : se former de manière approfondie sur les plans musical et pédagogique, et accéder au DE. Il est à noter que cette formation continue constitue une innovation : pour la première fois une telle formation est en effet organisée sur le plan de toute

une région, en l'occurrence la région Ile-de-France, qui rassemble pas moins de sept départements.

Il s'agit donc d'une formation continue qui permet d'obtenir un diplôme équivalent à une formation initiale. Qui y a droit ?



La nouvelle formation du Cefedem Ile-de-France aboutit à un Diplôme d'Etat de professeur de musique.
Photo: Cefedem

La procédure de sélection est la même que pour la formation initiale. L'admission se fait sur concours. Peuvent se présenter au concours, sans limite d'âge, des musiciens au bénéfice d'un Diplôme d'études musicales (DEM) et d'un baccalauréat. Pour la formation continue, des personnes n'ayant pas le bac peuvent toutefois être admises sur la base d'un dossier personnel faisant état de leur expérience professionnelle. Un jury ad hoc est constitué pour le concours. Conformément à l'arrêté d'habilitation, il est composé de la directrice du Cefedem, d'un directeur d'école de musique, de deux professeurs de musique enseignant au niveau supérieur dans des départements différents (cordes et percussion, par exemple) et d'une personnalité du monde musical. Le concours comprend cinq épreuves. La première est un commentaire à l'écoute de deux œuvres musicales, suivi de l'analyse des parti-

tions de ces œuvres. La deuxième épreuve est un commentaire d'un texte de culture générale, sur des questions philosophiques ou esthétiques par exemple. La troisième épreuve est un déchiffrement en petit ensemble. Puis, quatrième épreuve, le candidat doit interpréter trois œuvres de son choix, de styles différents. Enfin, la cinquième

épreuve est un entretien : le candidat est invité à évaluer ses prestations dans les épreuves précédentes et à formuler ses attentes personnelles quant à la formation.

Et qui finance la formation continue des personnes qui sont admises ?

Il faut tout d'abord savoir que le Cefedem Ile-de-France reçoit un financement important de l'Etat français et du Conseil régional Ile-de-France. Par ailleurs, nous mettons tout en œuvre pour que les personnes en formation continue paient le moins possible de leur poche. Nous sollicitons donc les employeurs, les mairies par exemple. Pour l'instant, les employeurs jouent le jeu ; ils y ont d'ailleurs avantage, puisque les personnes qui se forment ne diminuent pas leur temps d'enseignement tout en développant leurs compétences professionnelles. Ainsi, la plupart des personnes actuellement en formation ne

paient rien. Les quelques autres paient seulement les frais d'inscription, soit 2300 FF par année.

Quelle formation offrez-vous à ces personnes ? S'agit-il des mêmes cours que ceux qui sont offerts en formation initiale ?

Les contenus et le volume horaire sont les mêmes dans les deux filières. En formation continue, nous prenons toutefois en compte les acquis et offrons les dispenses correspondantes. L'ensemble de la formation correspond à 1000 heures, réparties en quatre domaines, chacun de 250 heures : la pratique musicale, la culture musicale liée à la pratique, la pratique pédagogique et la culture pédagogique. Vous le voyez, la formation pédagogique est donc aussi développée que la formation musicale. Nous offrons par exemple des cours de psychologie générale, d'histoire de l'éducation et de méthodologie générale. Ce qui diffère

Pour de plus amples informations

CEFEDEM Ile-de-France, 182/184 Avenue Paul Doumer, F - 92500 Reuil-Malmaison
Tél : 0033 / 1 / 41 96 20 00
Fax : 0033 / 1 / 47 14 11 24
e-mail : ifem@wanadoo.fr
Responsable administrative de la Formation Continue Diplômante : Madame M-C Tournié

toutefois entre les deux filières, c'est l'organisation dans le temps. Pour les personnes en formation continue, les cours sont organisés sur leur temps libre, week-ends ou vacances par exemple. Par ailleurs la durée de la formation, qui est de deux ans en formation initiale, est prévue pour une moyenne de deux ans et demi en formation continue. L'articulation des différents domaines dans les deux cursus de formation est elle aussi différente, pour tenir compte des profils différents. En formation initiale, nous estimons nécessaire que la théorie et la pratique soient intriquées dès le début, alors que, en formation continue, les six premiers mois sont exclusivement consacrés à des cours. Ces personnes, riches de leurs expériences pratiques, sont en effet avides d'apports théoriques; elles ont avant tout autre chose besoin d'un « arrêt sur image ». Et ce n'est qu'ensuite que nous mettons en place des stages.

Quels types de stages offrez-vous donc à ces personnes déjà bien rôdées sur le terrain de l'enseignement ?

Chaque année, la personne en formation bénéficie d'un professeur-tuteur différent. Les professeurs-tuteurs sont des enseignants chevronnés, du même instrument que la personne qu'ils suivent et qui exercent dans un autre établissement qu'elle. Non seulement ils vont dans la classe de la personne en formation, mais ils la reçoivent dans leur propre classe. Pour remplir leur fonction de tutorat, ils acceptent d'être sous contrat avec le Cefedem et ont un cahier des charges. Ce

sont donc des partenaires importants, qui, d'ailleurs, participent au processus d'évaluation au même titre que les professeurs permanents, qui donnent les cours théoriques, et les professeurs de perfectionnement pratique, chargés de développer les compétences instrumentales.

A propos d'évaluation, quelles sont les procédures en vigueur ? Comment le Diplôme d'Etat est-il décerné ?

L'évaluation se fait aussi de la même manière dans les deux cursus, celui de la formation initiale et celui de la formation continue. Elle est constituée à 50% d'évaluation continue et à 50% d'évaluation terminale. Ainsi que je l'ai dit, l'évaluation continue porte sur ce qui se passe en stages; elle porte également sur la matière des cours théoriques et sur le perfectionnement instrumental. L'évaluation terminale est basée sur différents éléments. Il y a tout d'abord une épreuve pédagogique, où le jury observe la personne «sur le terrain», en train de donner un cours. Cette épreuve est dotée d'un coefficient 4. Un coefficient 2 est attribué à l'évaluation d'un projet pédagogique que la personne a mis en œuvre dans une institution. Ce même coefficient 2 est également attribué à l'évaluation d'une épreuve instrumentale. Par ailleurs, chaque personne en formation doit réaliser un mémoire de 25 pages maximum, sur un sujet relatif à la pédagogie musicale. A ce mémoire est attribué un coefficient 1. Ce mémoire est discuté dans l'entretien final, pendant lequel la personne doit

aussi faire le bilan de sa formation. A cet entretien est aussi attribué un coefficient 1.

Le Cefedem et ses partenaires mettent donc à disposition des étudiants en formation initiale et des personnes en formation continue un important financement et une infrastructure impressionnante, sans parler de la richesse des cours offerts et du sérieux de l'évaluation. Il m'intéresserait de savoir comment les personnes qui se sont engagées dans une formation continue après plusieurs années de pratique, arrivent à gérer cette nouvelle étape dans leur vie professionnelle ? Qu'avez-vous observé depuis le printemps dernier ?

Ce qui m'a beaucoup frappée, ainsi que les professeurs, c'est le fait que les 26 personnes qui constituent cette volée de formation continue se sont très vite montrées solidaires. Après une semaine, ils formaient déjà une équipe soudée, malgré leur différence d'âges; ils ont en effet entre 25 et 55 ans. Tous se montrent très motivés. Cette formation répond à une vieille attente, et on peut donc dire qu'ils en veulent. C'est ainsi qu'ils ont proposé d'inviter certains conférenciers, mais aussi de s'observer les uns les autres dans leurs classes respectives. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une formation lourde. Gérer leur temps ne semble pas leur poser trop de problèmes, mais les exigences sont importantes sur le plan mental, puisqu'il leur faut continuer d'enseigner tout en prenant de la distance par rapport à leurs pratiques, voire en les remettant en cause. Il nous faudra donc être attentifs à la manière dont les choses vont se passer pour eux durant la fin de leur formation.

Madame Regnard, quel premier bilan tirez-vous après ces quelques mois et comment envisagez-vous l'avenir ?

Tout d'abord, j'aimerais dire ma satisfaction par rapport à cette filière, mise en place grâce à l'efficacité et à la solidité de l'équipe administrative, et grâce également à l'enthousiasme et à l'énergie des personnes recrutées pour son encadrement. Je n'ai qu'un regret, celui qu'il n'ait pas été possible de mettre sur pied plus vite une telle formation continue... Mais je suis heureuse de voir que le mouvement amorcé va se poursuivre puisque le Cefedem Ile-de-France ouvrira une nouvelle promotion de formation continue en 2002. Concernant l'avenir, un projet me tient à cœur : développer une certaine perméabilité entre les filières de formation initiale et de formation continue. Des premiers jalons dans ce sens ont d'ailleurs déjà été posés, avec des cours en commun concernant la didactique de l'instrument, la musique de chambre ou encore le statut de l'enseignant de musique... Mais attention, il ne s'agit pas de confondre les deux filières. Chacune a sa spécificité : à des besoins différents de formation doivent correspondre des processus différents de formation. Il ne peut toutefois être qu'enrichissant pour tous que les étudiants en formation initiale et les personnes en formation continue réfléchissent en commun à un métier qu'ils ont en commun, celui d'enseignant de musique.

Zusammenfassung

M.Z. Das Ausbildungsinstitut für Musiklehrerinnen und -lehrer in der Region Ile-de-France (Centre de Formation des Enseignants de la Musique; Cefedem Ile-de-France), veranstaltet seit kurzem einen Weiterbildungslehrgang, der sich an Lehrkräfte der Musikschulen richtet. Er vermittelt ihnen eine vertiefte musikalische und pädagogische Ausbildung. Nach ungefähr zweieinhalb Jahren erlangen die Absolventen ein staatlich anerkanntes Diplom als Musiklehrer, -lehrerin (Diplôme d'Etat -DE- de professeur de musique). Dieses Diplom wurde bisher ausschliesslich nach einer regulären Ausbildung verliehen; es bildet die Voraussetzung für Wahlfähigkeit und Festanstellung an einer öffentlichen Musikschule.

Wegen begrenzter Teilnehmerzahl findet ein Eingangswettbewerb mit fünf Teilprüfungen statt. Finanziert wird die Weiterbildung grösstenteils durch staatliche Gelder. Zusätzliche Beiträge der einzelnen Musikschulen an ihre weiterbildungswilligen Lehrkräfte decken die Kosten in der Regel vollumfänglich.

Das Stoffprogramm entspricht dem der regulären Ausbildung und umfasst vier Bereiche zu je 250 Stunden: Musikunterricht, praxisbezogene Musikkunde, Lehrpraxis und Pädagogik. Die Kurse sind berufsbegleitend und finden in der unterrichtsfreien Zeit statt, z.B. an Wochenenden und während den Ferien. An-

ders als in der regulären Ausbildung, wo sich Theorie und Praxis vom ersten Semester an durchdringen, ist das erste Semester der Weiterbildung ausschliesslich theoretischen Kursen gewidmet. Jedem Teilnehmer wird ein Tutor zugewiesen; gegenseitiger Unterrichtsbesuch ist üblich.

Das Diplom wird aufgrund einer Begleitevaluation und der Schlussbewertung verliehen. Beurteilt werden die Leistungen und Fähigkeiten in der musikalischen und pädagogischen Praxis, die Umsetzung eines pädagogischen Projekts und eine schriftliche Diplomarbeit. Nach den ersten Monaten fällt die Bilanz positiv aus. Die Teilnehmer sind sehr motiviert. Sie bewältigen die erhebliche Doppelbelastung ihres bisherigen Unterrichts und der anspruchsvollen Weiterbildung.

Im kommenden Jahr soll diese Weiterbildung am Cefedem zum zweiten Mal ausgeschrieben werden. Die Direktorin des Instituts, Madame Regnard, wünscht sich eine grössere Durchlässigkeit zwischen den beiden Ausbildungen, der regulären und der weiterbildenden, ohne allerdings die beiden zusammenzulegen. Die Tatsache, dass sich die Veranstaltungen an Personen mit unterschiedlichem Profil und mit unterschiedlichen Erwartungen richten, rechtfertigt unterschiedliche Angebote für die beiden Zielgruppen. Übers: Peter Gentinetta